

désirent recevoir le JOURNAL D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE.

Tout retard dans l'envoi de cette liste expose les membres à être privés des premiers numéros de l'année d'abonnement qui va commencer en juillet prochain. Prière de ne pas oublier que cette liste doit être fait séparément pour chaque bureau de poste et pour chaque édition, française ou anglaise, du Journal.

Les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles qui n'ont pas encore transmis au département de l'agriculture les documents requis par la loi, voudront bien se mettre en règle au plus tôt.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, 1899

Produits alimentaires

Le département de l'agriculture d'Ottawa vient de publier l'information suivante :

Le ministère de l'agriculture se chargera de tous les produits alimentaires destinés à l'Exposition universelle de Paris, et en formera un grand groupe canadien. Les différents exposants qui enverront des produits auront tous la chance de recevoir une récompense suivant leur mérite. Les commissaires canadiens recommandent que toutes les fois qu'il existera une Association attirée s'intéressant spécialement à certains produits alimentaires, cette association soit invitée à préparer des spécimens caractéristiques. Par exemple, l'Association des fariniers canadiens ; l'Association des beurriers et fromagers ; l'Association des laitiers et crémiers préparent une exposition de leurs produits ; l'Association des éleveurs d'abeilles prépare des spécimens de miel et ainsi de suite.

L'exposition des produits alimentaires a été spécialement confiée aux soins de M. le professeur Robertson, commissaire d'agriculture et de laiterie, qui se fera un plaisir de fournir tous les renseignements aux exposants et à ceux qui désirent assurer la meilleure exposition possible des produits alimentaires du Canada.

Les produits compris dans cette classe sont les suivants :

Appareils et produits usités pour la fabrication des produits alimentaires.

Boulangerie, appareils mécaniques pour le pétrissage et la cuisson. Fabrication du biscuit de mer.

Manutention et conservation de la glace. Appareils de congélation.

Appareils et méthode de conservation des viandes, gibiers et poissons frais.

Préparation, manutention et emballage des conserves de viandes, poissons, légumes et fruits.

Fabrication et raffinerie du sucre.

Fabrication du chocolat, du cacao et de la confiserie.

Distillerie commerciale.

Brasserie.

Industries diverses pour la production des aliments et matières alimentaires.

Produits farineux et leurs dérivés.

Pain et pâtisserie.

Produits alimentaires végétaux.

Viande, poissons, légumes et fruits.

Conserves.

Sucre et confiserie ; condiments et sauces

Vins et eau-de-vie de vins.

Sirops et liqueurs ; spiritueux divers ; alcools commerciaux.

Boissons diverses.

AMELIORATION DE LA VOIRIE

(*Circulaire officielle adressée aux sociétés d'agriculture et aux conseils de comtés.*)

Département
de
L'Agriculture

Québec, avril 1899.

Monsieur,

La question de l'amélioration de la voirie en cette province est toujours l'objet de l'attention spéciale du gouvernement, qui ne manque jamais l'occasion d'offrir à notre classe agricole toutes les facilités possibles d'opérer de promptes réformes dans cette branche jusqu'ici si négligée de l'économie rurale.

Durant la dernière session de la Législature, la sphère d'action des sociétés d'agriculture a été élargie, de manière à permettre à ces associations d'employer les fonds dont elles peuvent disposer, tant sous forme de souscriptions que d'allocations gouvernementales, pour aider à l'achat et à la mise en opération de concasseurs de pierres et de toutes autres machines pour l'amélioration des chemins.

Le commissaire de l'Agriculture, dans le cas où des sociétés d'agriculture voudraient profiter des privilèges qui leur sont accordés par cette loi, pourrait les dispenser de tenir des expositions ou des con